

MISE A JOUR PERMIS DE FORMER	
Public concerné, nombre,	Cette formation s'adresse aux Tuteurs et Maîtres d'Apprentissages, quatre ans après avoir suivi la formation initiale de 2 jours « Permis de Former ». Maximum 10.
Prérequis, modalités et délai d'accès	Avoir la formation PERMIS DE FORMER de 14h. Mise à jour obligatoire tous les 4 ans après la formation de 14h. Etre Gérant ou salarié d'une entreprise dans le secteur de l'Hôtellerie – Restauration et Boulangerie – Pâtisserie. Formation accessible à toute personne en situation de handicap – locaux adaptés pour les personnes à mobilité réduite.
Présentation générale	Perfectionnement et élargissement des compétences. Veille professionnelle.
Objectifs opérationnels du parcours évaluables tout au long de la formation	Favoriser la bonne réussite du parcours de l'apprenant en l'accompagnant dans tous les secteurs de la formation (Communication, responsabilité, management et évaluation des performances). Revoir les conditions d'une intégration professionnelle réussie, les principes d'organisation et de réalisation du parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail (transmission et évaluation des compétences). Revoir les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance.
Contenu du parcours	Cadre de formation Coordination des acteurs du parcours L'accompagnement : un management de premier niveau Cadre juridique et social de l'alternance sous contrat de travail
Modalités pédagogiques	Formation en présentiel au CFA, dans une salle de cours avec un vidéo projecteur. Remise de supports pédagogiques. Mise en application : jeux de rôle, partage d'expériences, apports théoriques, outils pédagogiques.
Durée	7 H soit 1 journée

Dates	4 mai 2026
Lieu(x)	MFR/CFA LA BONNAUDERIE - CHOLET
Coût par participant	15 € de l'heure soit 105 €
Responsable de l'action, Contact	Mme LACOUTURE-RAIMBAULT Carine mfr.bonnauderie.cholet@mfr.asso.fr
Formateurs, Animateurs et intervenants	LACOUTURE-RAIMBAULT Carine, LEBRUN Albert, SARRAZIN Gwénaëlle, RIOTTEAU Béatrice. Plus de 10 ans d'expérience. Formations de niveau I et II par les Services de l'Inspection de l'Apprentissage (MCPA).
Suivi de l'action	Attestation d'obtention de la Mise à Jour du Permis de Former.
Evaluation de l'action	Bilan fin de formation – Test d'évaluation - Quiz – QCM
Nombre de participants	9 participants en 2022 soit 63H
Passerelles et débouchés possibles	Etre tuteur d'un apprenti dans le milieu professionnel pour tous les niveaux de formation.